

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus siège en séance ordinaire ce 14 juillet 20 à 20 h à l'endroit habituel des séances. Sont présents à cette séance les conseillers : Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Assistent également à la séance la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

**197-07-2020**

**COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos avec distanciation sociale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant possible d'accueillir les citoyens lors des séances mais que le conseil souhaite quand même tenir les séances de juillet et août à huis clos;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à poser leurs questions par écrit ou par téléphone jusqu'à midi la journée même de l'assemblée. Cet avis a été diffusé sur le site web de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à l'endroit habituel des séances en respectant la distanciation physique de 2 mètres.

**ADOPTÉE.**

**198-07-2020**

**RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

De plus, que l'ordre demeure ouvert.

**ADOPTÉE.**

199-07-2020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2020 soit adopté tel que  
présenté.

**ADOPTÉE.**

200-07-2020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2020**

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2020 soit adopté mais que  
la date de la tenue de la séance soit modifiée puisque la date inscrite était le 19  
juin.

201-07-2020

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur  
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-07-2020 ainsi que le  
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 40 512,88 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8817 à 8838 pour un montant de 28 254,95\$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements n° 16414-0MTST à 18811-04DYU pour un montant de 14 086,79 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020 pour un montant de 70 050,90 \$;

**ADOPTÉE.**

**INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

M. le maire, donne l'information sur la correspondance suivante :

- Municipalité de Chute-Saint-Philippe – COVID-19 – Demande d'aide financière;
- MAMH – Versement du montant de la compensation tenant lieu de taxes des terres publiques au montant de 198 773 \$;
- Municipalité de Lac-du-Cerf – demande d'aide financière aux gouvernements pour les coûts de mise en œuvre des camps de jour pour la période estivale 2020 en période de pandémie;
- MAMH – Lancement d'appel de projets du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- École Polyvalente Saint-Joseph – Remerciements pour les bourses 2019-2020;
- MRC d'Antoine-Labelle – Service d'ingénierie – achat d'équipement d'arpentage;
- MRC d'Antoine-Labelle – Projet du 20<sup>e</sup> règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRCAL.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 15510-0MQVA à 19214-06VLY et les chèques n° 8807 à 8848 pour un montant total de 11 392,80 \$;
- Liste des dépenses préautorisées au montant de 60 052,34 \$.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

202-07-2020

### MISE À JOUR BUDGÉTAIRE

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que les mises à jour au budget 2020, soient adoptées telles que présentées sur le présent document :

#### Réaménagement budgétaire

Relativement aux données budgétaires du 31 mai 2020

	Budget 2020	Ajustement	Budget 2020 V2
<b>REVENUS</b>			
	<b>(2 922 595) \$</b>		<b>2 975 595) \$</b>
01 21110 000	Sur la valeur foncière (2 922 595) \$	(53 000) \$	(2 975 595) \$
	<b>(580 628) \$</b>	- \$	<b>(580 628) \$</b>
	<b>(223 215) \$</b>	- \$	<b>(223 215) \$</b>
	<b>(739 800) \$</b>	- \$	<b>(689 800) \$</b>
01 23479 000	Loisirs, resto, bar (70 000) \$	25 000 \$	(45 000) \$
01 23470 006	Vente de billet (12 000) \$	10 000 \$	(2 000) \$
01 23471 002	Loisirs/subvention/dons (20 000) \$	15 000 \$	(5 000) \$
	<b>(176 550) \$</b>	- \$	<b>(176 550) \$</b>
	<b>(405 900) \$</b>	- \$	<b>(390 900) \$</b>
01 38171 001	Subventions loisirs (212 400) \$	15 000 \$	(212 270) \$
	<b>(5 048 688) \$</b>	12 000 \$	<b>(5 036 688) \$</b>

<b>CHARGES</b>				
	<b>Administration</b>	<b>978 055 \$</b>	<b>62 000 \$</b>	<b>1 040 055 \$</b>
02 11000 310	Frais de déplacement élus	10 000 \$	(10 000) \$	- \$
02 11000 454	Formation des élus	8 000 \$	(5 000) \$	3 000 \$
02 12000 412	Services juridiques	20 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
02 13000 141	Rémunération administration	318 500 \$	10 000 \$	328 500 \$
02 13000 410	Honoraires professionnels	10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$
02 13000 423	Assurances-responsabilité	67 000 \$	4 000 \$	71 000 \$
02 13000 494	Cotisation et abonnement	5 750 \$	3 000 \$	8 750 \$
02 19000 996	Subv-organisme (OSBL)	25 500 \$	40 000 \$	65 500 \$
	<b>Sécurité publique</b>	<b>512 282 \$</b>	<b>(14 000) \$</b>	<b>498 282 \$</b>
02 22000 141	Rémunération -pompiers	95 000 \$	(15 000) \$	80 000 \$
02 22000 454	Formation pompiers	8 000 \$	6 000 \$	14 000 \$
02 23349 529	Protection civile	5 000 \$	(5 000) \$	- \$
	<b>Transport</b>	<b>1 418 613 \$</b>	<b>(17 500) \$</b>	<b>1 401 113 \$</b>
02 33000 525	Entretien Machineries	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
02 33001 632	Achat petits outils - équipements	25 000 \$	(20 000) \$	5 000 \$
02 35504 141	Rémunération projet étudiant	2 500 \$	(2 500) \$	- \$
	<b>Hygiène du milieu</b>	<b>469 796 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>469 796 \$</b>
	<b>Santé et bien être</b>	<b>7 200 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>7 200 \$</b>
	<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	<b>362 733 \$</b>	<b>(10 000) \$</b>	<b>352 733 \$</b>
02 61000 459	Services techniques	15 000 \$	(10 000) \$	5 000 \$
	<b>Loisirs &amp; culture</b>	<b>751 137 \$</b>	<b>(168 000) \$</b>	<b>583 137 \$</b>
02 70120 141	Salaires loisirs	185 000 \$	(65 000) \$	120 000 \$
02 70120 452	Loisirs d'animation	72 500 \$	(50 000) \$	22 500 \$
02 70200 493	Salon du livre	33 000 \$	(33 000) \$	- \$
02 70250 453	Développement économique	64 000 \$	(20 000) \$	44 000 \$
	<b>Financement et intérêt</b>	<b>26 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>26 000 \$</b>
	<b>Conciliation</b>	<b>522 872 \$</b>	<b>135 500 \$</b>	<b>658 372 \$</b>
03 32723 000	Infrastructure récréotouristique	100 000 \$	135 500 \$	235 500 \$
	<b>SOUS-TOTAL CHARGES</b>	<b>5 048 688 \$</b>	<b>(12 000) \$</b>	<b>5 036 688 \$</b>
	<b>TOTAL ( Revenus-charges )</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

**ADOPTÉE.**

**203-07-2020**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER – PAROISSE N.-D. DE-L'ESPÉRANCE**

CONSIDÉRANT que la pandémie COVID-19 a perturbé les activités de plusieurs organisations, dont la paroisse Notre-Dame-de-L'Espérance;

CONSIDÉRANT que la paroisse n'a reçu aucune entrée d'argent depuis mars dernier;

CONSIDÉRANT que la paroisse Notre-Dame-de-L'Espérance se trouve dans une impasse financière critique;

CONSIDÉRANT que la Paroisse demande un soutien financier à la Municipalité en leur laissant le local gratuitement jusqu'à la reprise complète de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la Fabrique soit autorisée à interrompre le paiement du loyer au montant de 200 \$ par mois et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE.**

**204-07-2020**

**OCTROI DE CONTRAT – DÉMARCHE DE POSITIONNEMENT TERRITORIAL**

ATTENDU que la Municipalité a demandé une offre de service en divers volets pour répondre à plusieurs objectifs de positionnement territorial pour la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que l'ensemble des projets s'inscrivent dans l'objectif de la municipalité de positionner et renforcer son attractivité, en complémentarité à la démarche en cours pour la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que Visages régionaux a déposé une offre de service en quatre mandats distincts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'accepter le mandat # 2 de l'offre de service présentée par Visages régionaux soit, « Créer la marque territoriale de Notre-Dame-du-Laus et son plan d'attractivité » au montant de 16 000 \$.

**ADOPTÉE.**

**205-07-2020**

**INTÉRÊTS SUR RETARD DE TAXES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de reprendre la comptabilisation des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, soit, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 10 % à compter du moment où ils deviennent exigibles et une pénalité de 5 % par année, est ajoutée au montant des taxes exigibles;

**ADOPTÉE.**

**206-07-2020**

**ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE**

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à faire l'acquisition de 2 ordinateurs portables au coût approximatif de 3 000 \$ pour le service administratif.

**ADOPTÉE.**

207-07-2020

**OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN BUREAU MUNICIPAL**

Proposé par Étienne St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le contrat pour la réparation de la toiture de l'édifice des bureaux municipaux soit octroyé à JLP Toiture pour un montant maximum de 5 000 \$ et que le contrat de réparation de l'extérieur du bâtiment soit octroyé à Maçonnerie 2000 pour une somme maximale de 20 000 \$.

**ADOPTÉE.**

208-07-2020

**OCTROI DE CONTRAT – ANALYSE ORGANISATIONNELLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est membre de la Fédération Québécoise des municipalités (la FQM);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations de travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ce service fixés pour l'année 2020 sont de 110 \$ à 175 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail et ce, au montant maximum de 20 000 \$

**ADOPTÉE.**

209-07-2020

**ADOPTION – POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES**

Proposé par Sylvie St-Louis

Appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la politique de gestion des requêtes et des plaintes pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, soit adoptée, telle que présentée sur un document déposé à la présente séance.

**ADOPTÉE.**

**BIBLIOTHÈQUE**

210-07-2020

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 197 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JUILLET 2020**

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus souhaite emprunter par billets pour un montant total de 197 400 \$ qui sera réalisé le 21 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
09-12-2016	197 400 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence,

Il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre, et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021</b>	<b>37 900 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>38 700 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>39 500 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>40 200 \$</b>	
<b>2025</b>	<b>41 100\$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**ADOPTÉE.**

**211-07-2020**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'EMPRUNT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 juillet 2020, au montant de 197 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES-LAURENTIDES**

37 900 \$	1,69000 %	2021
38 700 \$	1,69000 %	2022
39 500 \$	1,69000 %	2023
40 200 \$	1,69000 %	2024
41 100 \$	1,69000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,69000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

37 900 \$	1,00000 %	2021
38 700 \$	1,10000 %	2022
39 500 \$	1,20000 %	2023
40 200 \$	1,30000 %	2024
41 100 \$	1,50000 %	2025

Prix : 98,78200

Coût réel : 1,71752 %

**3 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

37 900 \$	3,09000 %	2021
38 700 \$	3,09000 %	2022
39 500 \$	3,09000 %	2023
40 200 \$	3,09000 %	2024
41 100 \$	3,09000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,09000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES-LAURENTIDES est la plus avantageuse;

Il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES-LAURENTIDES pour son emprunt par billets en date du 21 juillet 2020 au montant de 197 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 09-12-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE.**

## **URBANISME**

**212-07-2020**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2020-0305 (LOT 4 580 167)**

ATTENDU que M. Gilles Bélec demande de lui accorder une dérogation mineure à l'article 19.11 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-04 (VIL1-04) sur le lot 4 580 167 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure projette la construction d'un sous-sol au chalet existant depuis 1976;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure vise la régularisation du bâtiment principal empiétant de 3,56 mètres dans la bande riveraine;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Gilles Bélec, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter l'empiètement de 3,56 mètres dans la bande riveraine pour la construction d'un sous-sol au chalet déjà existant depuis 1976.

De plus, la nouvelle fondation ne devra empiéter davantage sur la bande riveraine.

**ADOPTÉE.**

**213-07-2020**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2020-0355 (LOT 4 578 427)**

ATTENDU que Monsieur Sylvain Sarrazin demande de lui accorder une dérogation mineure à l'article 4.4.1.5 du règlement 02-03-1993 relatif aux permis et certificats pour sa propriété située dans la zone Rurale 17 (RU-17) sur le lot 4 578 427 du cadastre du Québec;



ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise un empiètement du bâtiment principal de 1,73 mètre dans la marge de recul avant réduisant ainsi cette marge de recul à 13,70 mètres devant normalement être à 15 mètres;

ATTENDU qu'une deuxième demande de dérogation mineure est demandée pour un empiètement du garage, existant depuis 2011, suite à l'émission d'un permis de construction avec certificat de localisation de Daniel Handfield en octobre 1997 ne faisant pas mention de la cote d'altitude de protection fixée à 191,31 mètres et selon le nouveau certificat de localisation de Christian Nadeau en juillet 2019 faisant mention de la cote 191,31 mètres et que le garage est construit dans la bande riveraine.

ATTENDU qu'au paragraphe 4, alinéa (II) du contrat notarié, il est stipulé que « *La présente servitude ne constitue pas une interdiction d'ériger et de placer quelque construction ou ouvrage que ce soit sur ledit fonds servant, sous réserve toutefois qu'aucun usage du fonds servant et aucune construction ou ouvrage sur le fonds servant ne devra entraver la gestion des installations de High Falls, tel qu'indiqué au paragraphe (i) ci-dessus; »*

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Sylvain Sarrazin, une dérogation mineure au règlement 02-03-1993 relatif aux permis et certificat et d'accepter l'empiètement de 1,73 mètre dans la marge de recul avant réduisant ainsi cette marge à 13,27 devant normalement à 15 mètres.

Il est également résolu d'accorder une dérogation mineure au règlement 02-03-1993 relatif aux permis et certificats et accepter l'empiètement du garage existant depuis 2011, dans la bande riveraine.

**ADOPTÉE.**

**214-07-2020**

**AFFICHAGE DE POSTE**

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le poste d'inspecteur en urbanisme soit affiché à l'interne et à l'externe afin d'accélérer le processus.

**ADOPTÉE.**

**215-07-2020**

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 210-07-2019 - CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN – CHEMIN DU RUISSEAU-SERPENT**

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à M. Paul Cyr, pour la somme de cent (100,00\$) dollars par emplacement, pour une partie désaffectée du chemin Ruisseau-Serpent situé sur le lot numéro 5 211 691 du cadastre officiel du Québec.

Pour ce faire, l'acquéreur devra préalablement procéder, à ses frais, aux opérations cadastrales requises pour régulariser la situation des lots contigües et assumer les frais d'actes notariés.

De plus, que Me David Morin, notaire soit mandaté pour procéder aux actes notariés payables par l'acquéreur.

De plus, que M. Stéphane Roy, maire et Mme Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents en rapport avec la transaction.

De plus, la présente résolution abroge la résolution 210-07-2019.

**ADOPTÉE.**

**216-07-2020**

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES (CAMIONS DE SERVICE)**

Proposé par Sylvie St—Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac, soit autorisée à lancer un appel d'offres pour l'acquisition de deux camions de service pour le service d'urbanisme et le service de voirie.

**ADOPTÉE.**

**VOIRIE MUNICIPALE**

**217-07-2020**

**OCTROI DE CONTRAT – SABLE TAMISÉ – HIVER 2020-2021**

ATTENDU que la résolution n° 164-06-2020 lançait un appel d'offres pour l'acquisition de 7000 tonnes de sable tamisé pour la saison hivernale 2020-2021;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, une seule soumission a été reçue soit, 9175-8953 Québec inc. au montant de 4,68 \$ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que le contrat de fourniture de 7000 tonnes de sable tamisé pour la saison hivernale 2020-2021 soit octroyé à 9175-8953 Québec inc. au montant de 4,68 \$ la tonne.

**ADOPTÉE.**

**218-07-2020**

**OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Proposé par Sylvie Roussel

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services soumise par Équipe Laurence visant à seconder la Municipalité dans la préparation de la programmation TECQ 2019-2023 ainsi que l'évaluation d'autres opportunités de subventions au montant de 2 500 \$.

**ADOPTÉE.**

**219-07-2020**

**AUTORISATION LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES PIERRE CONCASSÉE**

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 5000 tonnes de pierre concassée.

De plus, que les invitations soient envoyées à :

- 9175-8953 Québec inc.
- Excavation Transport NDL
- Entreprises Gougeon et Frère.

**ADOPTÉE.**

220-07-2020

AUTORISATION – LANCEMENT D’APPEL D’OFFRES – SEL D’HIVER

Proposé par François Monière  
Appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l’unanimité de  
procéder à un appel d’offres sur invitation pour l’acquisition de 100 tonnes de  
sel d’hiver.

**ADOPTÉE.**

221-07-2020

OCTROI DE CONTRAT -- ÉBRANCHAGE

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l’unanimité  
d’octroyer le contrat d’ébranchage de 5,8 km sur chemin Philippe à Entreprises  
Gougeon & Frère au coût de 125 \$ de l’heure pour un montant maximum de  
10 000 \$.

**ADOPTÉE.**

222-07-2020

EMBAUCHE SALARIÉ TEMPORAIRE

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière  
et résolu à l’unanimité de  
ratifier l’embauche de M. Pierre-Luc Pépin à titre de salarié temporaire sur la  
liste de rappel et ce, rétroactif au 12 novembre 2019.

**ADOPTÉE.**

223-07-2020

OUVERTURE DE POSTE - OPÉRATEUR

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l’unanimité qu’un  
poste de chauffeur-opérateur régulier soit affiché afin de combler le poste laissé  
vacant suite au départ à la retraite de M. Jean-Guy Vincent.

De plus, M. Vincent peut demeurer salarié temporaire sur appel en conservant  
son ancienneté.

**ADOPTÉE.**

224-07-2020

RÉPARATION CHEMINS PRÉSEULT ET COLLARD

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l’unanimité que le  
directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à des travaux d’asphaltage  
sur les chemins Préseault et Collard pour un montant approximatif de 10 400 \$.

**ADOPTÉE.**

225-07-2020

DÉMOLITION 5-7 CHEMIN RUISSEAU-SERPENT

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par François Monière  
et résolu à l’unanimité  
d’autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d’offres pour  
la démolition des bâtiments situés aux 5-7 chemin Ruisseau-Serpent.

De plus que les invitations soient envoyées à :

- Francis Brière
- Entreprises Gougeon & Frère
- Excavation Transport ND.L.

**ADOPTÉE.**

## **INCENDIE**

**226-07-2020**

### **ACHAT ET INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR SOUS TERRAIN**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du service d'incendie à faire l'acquisition et l'installation d'un réservoir sous-terrain afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque. Le coût d'achat et d'installation est de 27 358,30 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE.**

**227-07-2020**

### **ACHAT D'ÉQUIPEMENT (SCIE À CHAÎNE ET CHAPITEAU)**

Proposé par Gilles Schryer

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du service d'incendie à faire l'acquisition des équipements suivants :

- Scie à chaîne à batterie ..... 600 \$
- Chapiteau ..... 1 000 \$

**ADOPTÉE.**

**228-07-2020**

### **ENTRETIEN DE BÂTIMENT**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du service d'incendie à faire installer une toilette à la caserne.

**ADOPTÉE.**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**229-07-2020**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES BUDGET CINÉ PLEIN AIR**

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'octroyer un budget de 50 000 \$ pour l'organisation des activités Ciné – Plein air qui se tiendront les 31 juillet, 1er août et 7 et 8 août prochains.

**ADOPTÉE.**

**230-07-2020**

### **DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

Proposé par Sylvie St—Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice du service des loisirs de Notre-Dame-du-Laus, Madame Claudine St-Louis, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de fonds pour l'accessibilité du gouvernement du Canada.

**ADOPTÉE.**

231-07-2020

ACHAT MATÉRIEL DE SCÈNE

Proposé par Julie Sylvestre  
Appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la directrice du services des loisirs, Madame Claudine St-Louis à faire  
l'acquisition du matériel de scène suivant :

- Fil universel ..... 875 \$
- Rideau ignifuge ..... 1 170 \$

**ADOPTÉE.**

232-07-2020

OUVERTURE GRADUELLE DES ACTIVITÉS

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la réouverture graduelle des activités et des rassemblements  
intérieurs à la salle communautaire et au centre des loisirs et ce, de la façon  
suivante :

**Réouverture des services essentiels à la communauté - juillet et août :**

- Popote roulante
- Rencontre courtoisie du Centre de jour (1 fois seulement)
- Rencontre A.A.
- Service funéraire

**Réouverture des activités hebdomadaires gérées par les différents organismes  
communautaires ou bénévoles du milieu (à compter de septembre)**

- Ligue de poches
- Ligue de dards
- Ligue de pool
- Whist
- Bridge
- Réservation privée (fête, shower, etc.)
- Séance du conseil.

**ADOPTÉE.**

233-07-2020

DÉCORATION – CENTRE DES LOISIRS

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la directrice du service des loisirs à faire l'acquisition de 4 toiles pour  
la décoration du centre des loisirs au coût de 500 \$ chacune.

**ADOPTÉE.**

234-07-2020

IMPRESSION DÉPLIANT ROUTE DU LIÈVRE ROUGE

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser l'impression de 500 copies de dépliants Route du Lièvre Rouge au  
montant de 615 \$.

**ADOPTÉE.**

235-07-2020

OCTROI DE CONTRAT – PAYSAGE GOURMAND

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité  
d'octroyer à Paysage Gourmand, un contrat pour la réalisation du plan  
d'aménagement et de la réalisation de l'aménagement paysager pour le parc  
intergénérationnel au montant maximum de 15 000 \$.

**ADOPTÉE.**

236-07-2020

SOUTIEN FINANCIER – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Proposé par Gilles Schryer  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité qu'une  
aide financière au montant de 18 000 \$ soit octroyée à la Maison des Arts et du  
Patrimoine pour la gestion du bureau d'accueil touristique

**ADOPTÉE.**

237-07-2020

IMPRESSION DE LA CARTE DU TERRITOIRE

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser l'impression de 1000 exemplaires de la carte du territoire au  
montant de 640 \$

**ADOPTÉE.**

238-07-2020

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AUX LOISIRS

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité que  
Christiane Trothier soit embauchée à titre de « Préposée aux loisirs » poste  
temps plein régulier et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective  
en vigueur.

**ADOPTÉE.**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

239-07-2020

AUTORISATION DE DÉPENSES – DÉMARCHE PROMOTION LOCALE

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le  
plan budgétaire soumis par le directeur du développement économique pour la  
revitalisation économique après COVID-19 au montant de 13 000 \$, soit  
accepté.

**ADOPTÉE.**

**VARIA**

**240-07-2020**

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 145-05-2020**

ATTENDU que la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des gazons 2020;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues soit, M.G. Gazon au montant de 4 249,99 \$ et Gazon et neige au montant de 5 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que le contrat d'entretien des gazons 2020 soit adjudgé à M.G. Gazon au montant de 4 249,99 \$ plus les taxes applicables.

De plus, la présente résolution abroge la résolution 145-05-2020.

**ADOPTÉE.**

**241-07-2020**

**PROPOSITION DE PARTENARIAT – PROJET CONTES ANIMÉS**

Proposé par François Monière

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que la

Municipalité confirme un partenariat avec Monsieur Richard Fournier pour accueillir des séances de projection de contes animés accompagnées d'une animation de groupe.

**ADOPTÉE.**

**242-07-2020**

**OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

ATTENDU qu'une demande pour effectuer 129 heures de travaux communautaires a été soumise à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter la demande soumise à la Municipalité pour effectuer 129 heures de travaux communautaires.

Les travaux seront effectués au service des loisirs sous la supervision de la directrice, Madame Claudine St-Louis.

**ADOPTÉE.**

**243-07-2020**

**TRAVAUX VOIRIE**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à effectuer des travaux de réparation temporaires sur la route #1 (Ruisseau de la Carpe) pour un montant approximatif de 4 000 \$.

**ADOPTÉE.**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été reçue.

Proposé par Gilles Schryer  
Appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la  
présente séance soit levée. Il est 20 h 25.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire